

Compte rendu du Conseil Municipal du Jeudi 16 juillet 2015 Mairie de Joué l'Abbé

Date de convocation : le 9 juillet 2015

nombre de membres en exercice : 15

Date d'affichage : le 9 juillet 2015

nombre de membres présents : 13

L'an deux mille quinze, le jeudi seize juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué le jeudi neuf juillet deux mille quinze, s'est réuni à la Mairie de JOUE L'ABBE en séance publique, sous la présidence de Monsieur MERCIER Janny, Maire.

Etaient Présents : LUNEL Dominique, RIVIERE Patrick, CHOPLIN Pascal, REGOUIN Evelyne, THUARD Françoise, SOUCHU David, POLLONO Anaïs, PLUMAIL-KOVACS Orsika, MEGY Karl, IMBERT Philippe, LAINÉ Magali, POURCEAU Jean-Marie

Etaient excusés : ROUVET Laurent qui a donné pouvoir à Madame POLLONO Anaïs, FLOQUART Sandrine qui a donné pouvoir à Monsieur RIVIERE Patrick.

Secrétaire de séance : Monsieur CHOPLIN Pascal

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du jeudi 25 juin 2015

Il est pris note de la modification des dates concernant la cession de l'exploitation de la Hollanderie à savoir : installation de Léonie et Emilien DULUARD le 1^{er} mai 2016 en remplacement de Mr GUYET Yves qui fait valoir ses droits à la retraite le 30 avril 2016

Il est également proposé d'ajouter au compte-rendu le paragraphe suivant

L'idée de demander aux deux communes de La Guierche et Souillé de participer à l'achat de l'auto laveuse et de la mono brosse » ayant été émise, un certain nombre de réponses ont été apportées.

- Compte-tenu de l'origine des utilisateurs de la salle de sports, il serait plus logique que la communauté de communes participe à cet investissement mais nous connaissons la position de cette dernière.
- Les maires et adjoints et les présidents des syndicats de la polarité se réunissent régulièrement pour réfléchir à une mutualisation plus efficace, une utilisation de nos complémentarités, à la réalisation d'économies par des groupements de commandes etc. ... Demander actuellement à nos voisins directs de financer nos investissements serait une erreur stratégique et par conséquent contre-productive. Il est nécessaire d'attendre que les bases concrètes de cette mutualisation soient créées avant d'envisager une telle démarche.
- Nous réalisons cet achat parce que le budget le permet et que Compte-tenu du nombre de nos infrastructures, la fréquence d'utilisation de ce matériel sera conséquente. Notre personnel sera formé à cette utilisation.
- Enfin les devis demandés à des prestataires montrent, comme déjà dit, que ce matériel sera amorti en deux ans. »

Il est rappelé que la note de présentation du conseil municipal doit être transmise par mail au secrétaire de séance afin qu'il insère les ajouts nécessaires en utilisant une couleur de texte différenciée

Eclairage Foot : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le jeudi 2 juillet 2015, la Commission Appel d'Offres s'est réunie pour examiner les propositions des entreprises ayant répondu à l'avis d'appel à la concurrence « programme de réhabilitation de l'éclairage du terrain de foot » lancé le 10 juin 2015. La date limite de réception des offres était fixée au 1 juillet 2015 à 12 heures.

Neufs entreprises ont demandé le dossier :

- ERS MAINE 72560 CHANGÉ
- BOUYGUES-ES 72470 CHAMPAGNÉ
- SAS LTP 72220 SAINT GERVAIS EN BELIN
- FTPB RESEAUX 53410 SAINT PIERRE LA COUR
- SMV ENTREPRISE 72500 DISSAY SOUS COURCILLON
- NICOLAS HATTON 72650 SAINT SATURNIN
- TBOSCO
- SPIE 53062 LAVAL
- CITEOS 72000 LE MANS

A l'issue de ce délai, 4 entreprises ont proposé leur candidature. 2 se sont excusées par courrier de ne pouvoir répondre, et 3 n'ont pas donné suite.

Cette procédure a été retenue, car elle simplifie l'attribution des marchés et permet un gain de temps, le planning prévisionnel prévoyant un démarrage des travaux août 2015.

JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES.

Critères pondérés d'évaluation des offres :

Le classement par ordre décroissant des offres est proposé conformément aux critères pondérés définis dans la consultation:

- VALEUR TECHNIQUE DES PRESTATIONS, pondération 40%,**
- PRIX DES PRESTATIONS, pondération 60%,**

Les entreprises devaient présenter une offre sur une solution de base et sur une variante.

I – VALEUR TECHNIQUE

Les offres doivent comporter :

Un mémoire technique comprenant notamment une notice retraçant le **Schéma d'Organisation** et de **Suivi de l'Élimination des Déchets de Chantier (SOSED)**

Le tableau ci-après indique le classement et le nombre de points attribués à chaque entreprise par l'application du coefficient de pondération de la valeur technique précisé ci-dessus :

Entreprise	classement	pondération	Total des points (classement x pondération)
FTPB	1	40%	0,4
SPIE	1	40%	0,4
CITEOS	1	40%	0,4
HATTON	2	40%	0,8

Trois (3) entreprises ont fourni les éléments demandés donc sont à égalité avec un coefficient de 1. Une (1) entreprise qui n'a pas fourni toutes les pièces (mémoire technique, et SOGED) est donc avec un coefficient de 2.

II – PRIX DES PRESTATIONS

Les offres découvertes lors de l'ouverture des plis ne sont pas présentées dans le tableau ci-après.

- **L'entreprise Hatton** a changé la quantité de Chambre L1T et en a compté 7 au lieu de 6. Cela ne change pas l'ordre de classement des entreprises à l'ouverture des plis.

- **L'entreprise FTPB** indique pour mémoire un prix de coffret de sécurité mais ne le compte pas dans son offre globale. En intégrant le prix pour mémoire et en le multipliant par le nombre de coffret prévus, l'offre de l'entreprise garde la 1ère place Cela ne change pas l'ordre de classement des entreprises à l'ouverture des plis.

- **L'entreprise SPIE** n'a pas répondu à la variante, en expliquant qu'elle n'engage pas sa responsabilité sur l'ajout de charges supplémentaires devant l'état des poteaux en place.

- **L'entreprise HATTON** n'a pas répondu à la variante, en justifiant l'absence d'étude béton de l'existant.

Ce tableau indique le nombre de points attribués à chaque entreprise par l'application du coefficient de pondération du prix des prestations :

Montant en € HT S Base	Montant en € HT Variante	Entreprises	Classement	Coefficient de pondération	Total des points (classement x pondération)
37 592,00	31 280,00	FTPB	1	60%	0,6
39 985,00	Pas d'offre	SPIE	2	60%	1,2
41 772,96	34 912,64	CITEOS	3	60%	1,8
59 737,38	Pas d'offre	HATTON	4	60%	2,4

III - CLASSEMENT DES ENTREPRISES

Le tableau ci-après indique le classement des entreprises suivant le total des points attribués à chaque entreprise en application des coefficients de pondération mentionnés à l'article 4

Classement	Entreprise	Total des points
1	FTPB	1,0
2	SPIE	1,6
3	CITEOS	2,2
4	HATTON	3,2

IV – CLASSEMENT DES ENTREPRISES

Au vu des deux critères de jugement des offres, il est proposé au conseil municipal le classement suivant :

Classement	
1	FTPB
2	SPIE
3	CITEOS
4	HATTON

Après présentation des résultats de cette consultation, Magalie Lainé fait remarquer qu'elle a eu connaissance que le district de Football de la Sarthe pouvait participer au financement des opérations d'éclairage de stade sous condition de prévoir quatre mâts de 18 mètres de haut, cette information était également connue de Mr le maire depuis peu de temps, mais ne remet pas en cause le choix effectué pour les motifs suivants :

- nous nous sommes engagés à réaliser cet éclairage pour que le FC JAG en dispose dès le début de saison 2015 2016
- une nouvelle procédure de consultation d'entreprises retarderait la mise en place de l'éclairage et de plus, rendrait indisponible l'équipement sportif sur une plus longue durée avec des risques de détérioration du terrain en fonction de la pluviométrie habituelle de l'automne
- le financement par le district est hypothétique ainsi que le surcoût éventuel de mâts plus hauts, nécessitant des massifs bétons plus importants et un éclairage plus puissant
- la solution retenue de six mâts offre des possibilités de modulation de l'éclairage sur demi terrain ce qui ne peut être obtenu avec 4 mâts à moins de prévoir des alimentations différenciées qui représenteraient également un surcoût.

Le Maire rappelle les difficultés rencontrées pour obtenir une subvention de 5000€ qui ne correspond en rien à la promesse initiale Il s'étonne de cette annonce arrivant au moment où la procédure était engagée. Il précise également les rapports tendus qu'ont entretenus quelques membres du FCJAG avec les élus et la pression que ces derniers ont subie durant l'étude de ce projet. Il imagine, alors que la qualité des relations s'est améliorée, ce que serait cette tension si nous devions revenir au point de départ.

7 – CONCLUSION

La Commission d'Appel d'Offres propose au conseil municipal représenté par Monsieur MERCIER Janny maire de la commune de Joué l'Abbé :

- de retenir la proposition de l'entreprise figurant en tête du précédent tableau
- de notifier le marché conformément aux dispositions de l'article 81 du Code des Marchés Publics
- de signer toute les pièces afférentes à cette décision.

Vu le code des marchés publics,

Vu le rapport d'analyse des offres de la Commission d'Appel d'Offres du 2 juillet 2015

Après en avoir délibéré par 13 voix pour et 2 abstentions

Le conseil municipal décide :

- ***d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché public de travaux l'éclairage du Stade de Foot de la Commune de Joué l'Abbé avec l'Entreprise FTPB RESEAUX***

ZA La Balorais, BP 17, 53410 SAINT LA PIERRE LA COUR, montant du marché 37592.00 € HT soit 45110.40 € TTC,

- **que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal**
- **charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes au marché public , tous les documents comptables et administratifs et toutes les pièces afférentes à cette décision.**
- **Que le rapport d'analyse des offres soit annexé à la présente délibération.**

Motion de soutien à l'action de l'AMF

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'AMF de France a adressé aux collectivités adhérentes une proposition de motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Joué l'Abbé rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- ***elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;***
- ***elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;***
- ***enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.***

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Joué l'Abbé estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Joué l'Abbé soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- *l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)*
- *la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),*
- *l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux*
- *la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.*

Avant de mettre au vote ce texte, Mr le maire invite le conseil municipal à en débattre

Cette motion est approuvée à l'unanimité par 15 voix

Personnel Communal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de deux emplois d'adjoint technique 2^{ème} classe permanent à temps non complet afin de répondre à la nécessité de services qui conduisent au projet de modification du temps de travail.

Thaïna RIVIERE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame Thaïna RIVIERE, adjoint technique 2^{ème} classe au sein de notre collectivité, a sollicité le 30 juin 2015, une réduction de son temps de travail de 3h00. Actuellement son temps de travail est de 27h30/35h00 annualisé sur l'année 1292h30

La réduction de temps portera son contrat à 25h15/35h00 (1186h45/an)

Vu la demande de Madame Thaïna RIVIERE en date du 30 juin 2015, de réduction de son temps de travail,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal,

- *d'accepter sa demande de réduction du temps de travail, de 27h30 à 25h15 à compter du 1^{er} septembre 2015,*
- *de procéder à cette modification de temps de travail auprès du Centre de Gestion de la Sarthe,*
- *de prendre l'arrêté nécessaire à ce dossier,*
- *charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette décision.*

Nathalie THERMUNIEN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient dans le cadre de la réorganisation des services faisant suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, l'accueil périscolaire et de la réduction du temps de travail de Madame RIVIERE Thaïna, d'augmenter le temps de travail de Madame THERMUNIEN Nathalie, en accord avec l'agent, à compter du 1^{er} septembre 2015, de solliciter l'avis de la Commission Technique Paritaire.

En application de la loi du 21 février 2007, nous devons supprimer le poste de Nathalie THERMUNIEN de 27h/35h (annualisé 1269hs) et de le recréer pour 33h/35h (annualisé 1565hs)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal,

- de saisir le Comité Technique Paritaire pour avis après avoir demandé l'accord de l'Agent sur la modification de son temps de travail, après avis de la CTP de supprimer le poste de 27h00/35h00*
- de créer le nouvel emploi de 33h00/35h00 hebdomadaire,*
- de procéder à une déclaration de vacance de poste sans vacance en raison de l'aménagement des services dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires auprès du Centre de Gestion*
- de prendre l'arrêté nécessaire à ce dossier*
- charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette décision.*

DOCQUOIS Cindy

Après avoir fait le point avec les services concernés groupe scolaire et restaurant scolaire.

Pour répondre au besoin du service, Monsieur le Maire propose de faire un contrat pour accroissement d'activités à Madame Cindy DOCQUOIS de 6h00/35h00 du 1^{er} septembre au 18 décembre 2015 pour faire l'entretien du groupe scolaire côté maternelle.

Son contrat actuel est de 7h30/35h00 annualisé sur 37 semaines.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3 I°,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- Décide d'établir un contrat d'engagement pour une durée correspondant à un accroissement temporaire d'activité du 1^{er} septembre 2015 au 18 décembre 2015, Madame DOCQUOIS Cindy, à l'expiration de laquelle le contrat sera renouvelé que si ses services ont donné satisfaction,*
- -de prendre l'arrêté nécessaire à ce dossier*
- -charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette décision.*

Nathalie BONTEMPS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient dans le cadre des besoins du service à la salle des sports, de procéder à l'augmentation du temps de travail de Madame Nathalie BONTEMPS, son temps de travail hebdomadaire est de 9h00/35h00.

Monsieur le Maire propose, pour répondre aux besoins d'entretien des locaux de la salle des sports, une augmentation de 6 heures.

Monsieur le Maire propose d'affecter les 2h15 qu'effectuaient Madame DOCQUOIS au service de restauration à Madame BONTEMPS Nathalie, agent titulaire, lui permettant une augmentation de son temps de travail de 8h25, soit un total du nombre d'heures de 17h15/35h00.

En application de la loi du 21 février 2007, nous devons supprimer le poste de Nathalie BONTEMPS de 9h/35h et de le recréer pour 17h15/35h.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal,

- de saisir le Comité Technique Paritaire pour avis après avoir demandé l'accord de l'Agent sur la modification de son temps de travail, après avis de la CTP de supprimer le poste de 9h00/35h00*
- de créer le nouvel emploi de 17H15/35h00 hebdomadaire,*
- de procéder à une déclaration de vacances de poste sans vacances en raison de l'aménagement des services dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires auprès du Centre de Gestion*
- de prendre l'arrêté nécessaire à ce dossier*
- charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette décision.*

Animateurs TAP

Les activités TAP 2015-2016 sont organisées sous la responsabilité de la Mairie. Elles sont coordonnées par Patrick RIVIERE maire-adjoint en charge des affaires scolaires. Elles ont lieu le jeudi de 13h30 à 16h30 en deux ateliers de 1h30. (Sauf pour les P.S et M.S)

Les activités sont assurées par 11 animateurs : 4 agents communaux et 7 intervenants extérieurs.

Monsieur le Maire propose de reconduire les animateurs suivants :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal décide reconduire les animateurs suivants :

- Madame Katerina BERTHE en sa qualité d'animatrice Théâtre, autoentrepreneur au tarif horaire net de 12.00 euros de l'heure,*
- Madame GUILLEN Sandra en sa qualité d'animatrice Arts Plastique, autoentrepreneur au tarif horaire net de 35.00 euros de l'heure,*
- Monsieur Gil GRIGNÉ en sa qualité d'animateur Musique, via l'Association PSL 72 au tarif horaire de 30.00 euros + charges*

- *Monsieur Christophe SERGENT en sa qualité d'animateur Multisports via l'Association PSL 72 au tarif horaire de 22.00 euros + charges + kms*
- *De procéder à la mise en place d'un contrat d'engagement pour une déterminée correspondant à un accroissement d'activité dans le cadre de la réforme des rythmes scolaire à la rentrée 2015 pour :*
 - *Monsieur Théo GRAVOUILLE en sa qualité d'animateur Multisports*
 - *Madame Fleur BUREAU en sa qualité d'animatrice Arts Plastique*
 - *Monsieur Alexis NOGUERAS en sa qualité d'animateur Théâtre*
- *De procéder à la mise en place d'un contrat d'engagement pour une durée déterminée correspondant à un accroissement d'activité dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2015 pour Monsieur Théo GRAVOUILLE en sa qualité d'animateur Multisports, Madame Fleur BUREAU en sa qualité d'animatrice Arts Plastique et Monsieur Alexis NOGUERAS en sa qualité d'animateurs théâtre,*
- *d'inscrire au budget les crédits correspondants.*
- *de prendre l'arrêté nécessaire à ce dossier*
- *charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette décision.*

Etude des devis

Restauration de la STATUE LA VIERGE A L'ENFANT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame BLOSSIER Agnès, Conservateur-restauration d'œuvres sculptées, nous a adressé un mail pour nous informer que l'étude des différentes couches de la Statue La Vierge à L'enfant a révélé la présence de la polychromie originale plutôt bien conservée.

Suite à une visite à l'atelier de Julie Guttierrez (DRAC), d'Anetta Cohin et de Fabrice Masson (CAOA), Madame Agnès BLOSSIER a pu montrer l'objet en cours d'étude et devant l'intérêt que l'objet représente, un nouveau devis a été établi avec une proposition de dégageant qui permettrait la mise à jour de cette polychromie originale.

Le coût initial de la restauration était de 3991.05€ TTC somme inscrite au BP 2015. Une subvention de la DRAC d'un montant de 1001.10€ (30% du montant HT de 3337.00€) ainsi qu'une subvention du Conseil Départemental de 667.40 € (20% du montant HT 3337.00€). Le reste à charge de la Collectivité était de 2322.55 euros.

Le nouveau devis que nous a adressé Madame BLOSSIER est de 10786.80€ TTC.

La commune doit faire une nouvelle demande auprès de la DRAC, (Madame COHIN nous a indiqué que la commune pouvait obtenir 40%) et une demande auprès du Conseil Départemental.

Statue	N° devis	Montant	Année
Vierge à l'Enfant retable nord	36 0615	10786.80 €	2015

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage (commune)	5393.40 €
DRAC de Pays de la Loire (40%)	3595.60 €
Conseil Général de la Sarthe (20%)	1797.80 €
TOTAL	10786.80 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le conseil municipal

- *décide d'effectuer cette restauration afin de mettre à jour cette polychromie originale et*
- *charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette décision et de faire toutes les demandes de subvention afférentes à cette opération*

Radar pédagogique

Monsieur David SOUCHU, Conseiller délégué informe les membres du Conseil Municipal que le 25 juin dernier, Monsieur Michel LEBRETON, maire de Souillé dans le cadre de la polarité Joué l'Abbé – La Guierche – Souillé, a procédé à une analyse des trois propositions reçues dans le cadre de l'acquisition de radars pédagogiques par les trois communes.

	Signaux Girod	Elan Cité	Signalisation LACROIX
Prix T.T.C. des 6	17 618,00€	14 995€	15 925,00€
Soit Pièce	2 936,00€	2 499€	2 654,00€

Gain, par rapport au dernier devis par radar :

	- 292€	-472€	-134€
--	--------	-------	-------

Les offres étant techniquement comparables (matériel, installation, formation),

Le conseil municipal décide

- *de retenir à l'unanimité la proposition la moins disante à savoir celle de la société ELAN CITE d'un montant de 2499 euros pour l'acquisition d'un radar pédagogique sous réserve de l'accord des autres communes et de l'octroi de la subvention de 20% « amendes de police »*
- *charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette décision.*

Organisation Comice 2016

Madame Dominique LUNEL, adjointe informe les membres du Conseil Municipal que l'Association pour le Comice Agricole 2016 a été créée. Le bureau est composé comme suit :

- Monsieur Thierry TRIGER Président,
- Madame Léonie DULUARD Vice-président,
- Madame Dominique LUNEL secrétaire,
- Monsieur Antonio SANCHEZ Trésorier
- Auxquels s'ajoute une liste de 14 membres actifs.
- A noter que la maison des projets a d'ores et déjà indiquée qu'elle souhaitait contribuer à l'organisation du comice

Volontaires pour la constitution des commissions :

- Fleurissement/animations : Pascal CHOPLIN
- Logistique : David SOUCHU

- Communication : à pourvoir

Le président prévoit de réunir le bureau et les membres le vendredi 24 juillet 2015 à 20h30 à la salle des associations. Ordre du jour : définir dates et lieu du comice – organisation des commissions
Une autre réunion est programmée le 31 août, ordre du jour : définir date et lieu du comice – organisation des commissions

Décision Modificative n°1 : Zones Humides

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commune a effectué en mars 2012, un groupement de commande concernant l'identification des Zones Humides Fonctionnelles sur le territoire de Joué l'Abbé.

Le bureau EF Etudes a été retenu dans le cadre de la consultation du groupement entre les 15 communes du Bassin de l'Orne Saosnoise, pour un montant total de 72750.00 euros HT.

Le montant pour la Commune de Joué l'Abbé s'élevait à 4987.32 euros TTC pour la tranche ferme et 478.40 euros TTC pour la tranche conditionnelle (ZA Les Petites Forges).

Le solde de l'opération pour un montant de 1734.00 euros TTC nous a été adressé le 30 juin 2015 accompagné du rapport final de l'étude.

Pour permettre la mise en paiement au compte 202 « frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme », nous devons prendre une décision modificative.

Monsieur le Maire propose les ajustements suivants :

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles

Compte 202 frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme + 2000.00

Chapitre 23 Immobilisations en cours

Compte 2313 constructions - 2000.00

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide d'accepter la décision modificative N°1 afin de procéder aux écritures budgétaires et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Comptes rendus des commissions

Visite de quartier du 27 juin 2015 : Pascal CHOPLIN, adjoint

(rue principale, rue de la Trugalle, place de la mairie, rue de l'église, allée de la couture)

Les sujets suivants ont été abordés :

- vitesse des véhicules route de la Trugalle
- éclairage public route de la Trugalle
- demande de présence d'un agent municipal lors des sépultures pour réguler la circulation routière
- dépôts d'ordures et déchets verts au point d'apport volontaire
- trottoirs rue de l'église
- carrefour rue principale, route des Chapuisières
- entretien du verger
- espace vert de l'allée de la couture (arbres à replanter)

-trou dans la chaussée place de la mairie

Cette rencontre a également permis d'évoquer les projets sur ce secteur : cheminement piétonnier du pont du Pansais au carrefour route de la Trugalle/chemin de la Gaumerie, Amphithéâtre de verdure

Commission école : Patrick RIVIERE, adjoint

Bilan définitif de fréquentation des TAP

4383 demies journées d'animations sur 35 semaines soit une moyenne de fréquentation par semaine de 125 enfants

PREVISIONS 2015-2016 suite à retour des dossiers d'inscriptions :

- Restauration scolaire : 123 dont 5 enfants inscrits en CLIS
- Garderie : 76
- TAP : 117 dont 3 enfants inscrits en CLIS

A ce jour nous avons 22 PS et MS qui sont inscrits. Ce chiffre va certainement évoluer et sur les 16 non-inscrits il faut prévoir 10 inscriptions. Nous aurons alors 32 petits à répartir sur les 4 encadrants soit 8 par encadrant

Pour les plus grands A ce jour nous avons 95 inscrits soit **13.57 enfants par animateur**.

A ce chiffre de 94 il faut ajouter 8 inscriptions potentielles qui portent les effectifs à 102 **Soit 14.57 enfants par animateur** (en 2014 nous avons 97 inscrits soit 13.85 enfants par animateur).

Conseil d'école du 26 juin 2015

Départs : Mme DAUBENTON et Mr BRARD

Arrivées : Mme LE BIHAN (CE1-CE2), Mme VULLEMIN (CE2-CM1) et Mme LETHIEC (CLIS).

- Bilan des projets de chaque classe
- Bilan du Conseil des enfants : réunions des délégués de chaque classe afin de donner leur avis sur ce qui plait ou dérange au sein de l'école et proposition de solutions. Problème récurrent, des ballons envoyés sur le toit de l'école. Solution : pose d'un filet au-dessus du préau.
- Bilan fête de l'école : bénéfice de 2600 euros.
- Questions et points divers.

Le mot mis dans les cahiers concernant le stationnement sur les trottoirs des véhicules des parents a porté ses fruits.

La cabane de la cour des maternelles : après devis les travaux seront effectués par un artisan.

Financement assuré par le conseil de parents d'élèves.

Les menus de la cantine n'ont pas été distribués dans les cahiers, cependant ils étaient consultables sur le tableau d'affichage de l'APE et en ligne sur le site de la commune.

Information concernant les travaux à venir : local ancienne mairie et réfection des peintures des couloirs des anciennes classes

Voirie : David SOUCHU, conseiller délégué

Le programme voirie 2015 a été mis en place avec l'entreprise Pigeon retenue pour ces travaux, les quantités à mettre en œuvre ont été vérifiées avec l'entreprise et sont correctes

Un avenant prévu à ce programme va être envoyé en mairie pour régularisation

Bâtiments communaux : Pascal CHOPLIN, adjoint

-Les travaux de réfection de peinture dans l'entrée et couloir de l'école (classes CM1 CM2) sont en voie de finalisation, le choix des coloris effectué en concertation avec les enseignants donne un résultat tout à fait satisfaisant

-la mise en chantier de la nouvelle bibliothèque scolaire dans l'ancien logement de fonction a été faite le 9 juillet en présence de Mrs CHED'HOMME et YZEUX

Communication : Dominique LUNEL adjointe

Le site internet est mis à jour régulièrement (actualité, comptes rendus, nouvelles rubriques, albums photos ...) et bénéficie d'une consultation significative :

4883 visites du 15 avril au 30 juin soit 57 visites en moyenne/jour. A ce jour 4961 visites soit 58 visites/jour

Informations et questions diverses

✚ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame MARQUES Da Silva Karine, Présidente des Bébés Joyeux, souhaite pouvoir poursuivre les rencontres et activités menées par son Association dans la salle polyvalente à la rentrée 2015. Elle remercie le conseil municipal pour ce prêt de salle.

✚ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le 3 juillet 2015, Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Portes du Maine nous a adressé un courrier en réponse à notre lettre du 8 juin dernier concernant notre demande de DETR auprès de Madame La Préfète.

Une réflexion sera menée dès la rentrée sur le maintien ou non de la compétence « sauvegarde du commerce local » au niveau communautaire.

Il sera également étudié les conséquences sur l'existant en cas de restitution de la compétence au niveau communal.

✚ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le 3 juillet 2015, Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Portes du Maine nous a adressé un courrier en réponse à notre lettre du 3 juin dernier concernant notre demande de droit de préemption sur le Cabinet médical de Joué l'Abbé dans l'hypothèse d'une vente.

La Communauté de Communes n'a pas de projet futur sur notre Commune qui justifierait l'application du droit de préemption sur ce local.

✚ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a adressé un mail à Monsieur LE MENER dans le cadre de la demande d'enveloppe parlementaire pour l'éclairage du terrain de football, n'ayant pas de réponse à jour.

✚ Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal que lors des portes ouvertes de l'Eglise Saint Denis, organisées sous la responsabilité des paroissiens avec l'accord du maire, 2 chandeliers ont été volés le 6 juillet dernier. La Commune a déposé plainte auprès de la gendarmerie car les objets antérieurs à 1905 sont propriété de la commune. L'église a été fermée.

- ✚ Le maire demande à être systématiquement informé des modalités d'organisation des éventuelles portes ouvertes.

- ✚ Le maire informe le conseil que les maires, adjoints et présidents des syndicats des trois communes de notre polarité se réunissent régulièrement pour réfléchir à la mutualisation des ressources et des moyens.
Il précise que lors de la dernière entrevue il a insisté sur le fait qu'il était opportun de réfléchir dès à présent aux modalités de création d'une commune nouvelle.
Les communes qui se lanceront les premières bénéficieront des avantages en dotations les plus importants.
Le SCOT a été établi en prenant en compte cette identité Polarité et nous sommes déjà engagés dans une réflexion qui prend en compte nos potentialités, nos complémentarités.
Il ne faut pas vouloir aller trop vite mais il ne faut pas perdre de temps. Faire une étude sur l'alignement fiscal et l'incidence pour les administrés ne nous engagerait en rien mais pourrait donner des arguments pour et contre un tel rapprochement.
Il fait également remarquer que cela permettrait d'avoir un autre poids au sein de l'intercommunalité future avec nos 3000 habitants. Il faudra être prêt pour fin 2016.
Il tient à préciser qu'il ne serait pas candidat à la fonction de maire de cette commune nouvelle et que cette réflexion n'est guidée que par l'intérêt de notre polarité et de ses habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.